



TRUFFLE
FORTUNE
FCPI 5

Investissez dans l'innovation



Truffle Capital

Les FCPI présentent un risque de perte en capital et de liquidité, une part importante des actifs est investie dans des sociétés innovantes non cotées et les fonds sont bloqués de 7 à 10 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023 au plus. La prorogation se fera sur décision de la société de gestion.

POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER D'UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL



TRUFFLE
FORTUNE
FCPI 5

Investissez dans l'innovation

1 Une réduction d'impôts immédiate

La réduction d'impôts est soumise à certaines conditions et le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les fonds sont bloqués au minimum pour une durée de 7 ans et au maximum pour une durée de 10 ans.

Avec le FCPI Truffle Fortune 5 vous réduisez votre impôt de solidarité sur la fortune (ISF), votre impôt sur le revenu (IR) ou les deux !

- Vous profitez d'une **réduction de l'ISF de 40%** du montant investi (hors droits d'entrée) dans la limite d'une réduction de 18 000 € par foyer fiscal.
- Vous bénéficiez également d'une **exonération partielle d'ISF** pendant la durée de conservation des parts.
- Vous bénéficiez d'une **réduction de l'IRPP de 18%** du montant investi hors droits d'entrée, dans la limite d'une réduction de 2 160 € annuels pour un célibataire et de 4 320 € annuels pour un couple soumis à une imposition commune.

PRENONS UN EXEMPLE CONCRET

M. et Mme. X sont mariés et soumis à une imposition commune ISF et IR. Ils décident d'investir 40 000 euros (hors droits d'entrée) dans le FCPI Truffle Fortune 5, qui s'engage à investir 80% de son actif en sociétés éligibles.

En fonction de leurs objectifs de réduction d'impôts, ils affectent 30 000 euros pour effacer leur ISF et 10 000 euros pour réduire leur IR.

ILS BÉNÉFICIENT DES RÉDUCTIONS SUIVANTES

Réduction ISF $30\,000 \times 50\% \times 80\% = 12\,000$ euros

Réductions IR $10\,000 \times 18\% = 1\,800$ euros

2 Une exonération d'impôts sur les plus-values

- Vous bénéficiez également d'une **exonération d'impôt sur le revenu** des plus-values éventuellement distribuées par le FCPI (hors prélèvements sociaux).

FAITES UNE SIMULATION DE VOS RÉDUCTIONS D'IMPÔTS SUR

www.fcpi.fr

INVESTISSEZ DANS L'INNOVATION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

L'objectif du FCPI Truffle Fortune 5

Créer et financer des entreprises innovantes

qui répondront aux défis de demain et qui présentent un fort potentiel de croissance.

Depuis sa création en 2001, Truffle Capital a développé une **forte expertise dans l'identification, la création et le financement d'entreprises prometteuses.**

QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR TRUFFLE :

- Truffle Capital a co-fondé en 2008 **une entreprise française développant un cœur artificiel total**, en réponse à un besoin de marché non-satisfait.
 - En 2010, Truffle a financé une jeune entreprise aixoise développant **une technologie de rupture** qui permet la réduction d'émission de CO2 et de polluants et de la consommation de carburant.
 - En 2008, Truffle Capital a soutenu une start-up spécialisée dans le marketing sur Internet, qui a depuis **répandu son marché au delà de la France, au Brésil.**
-

Le FCPI Truffle Fortune 5 suivra **la même stratégie d'investissement** qui est devenue la signature de Truffle Capital :

Il investira dans des **PME innovantes développant des technologies de rupture**, principalement au capital des entreprises, avec l'objectif de faire croître l'entreprise et de générer des plus-values potentielles pour les souscripteurs.

Trois secteurs d'investissement seront privilégiés :
la santé, les technologies de l'information et l'énergie.

Attention : Les FCPI présentent un risque de perte en capital et de liquidité, une part importante des actifs est investi dans des sociétés innovantes non cotées. et les fonds peuvent être bloqués de 7 à 10 ans.

PROFITEZ DU
SAVOIR-FAIRE D'UNE

ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Au-delà de l'avantage fiscal dont vous bénéficiez potentiellement au moment de l'investissement, **les FCPI peuvent être un moyen pour diversifier votre patrimoine et d'espérer des plus-values potentielles.** Cependant, il faut bien choisir une stratégie de gestion adaptée à cet objectif et une société de gestion stable.

Le devoir et l'objectif de Truffle est d'**essayer de réaliser des plus-values.** Ainsi, Truffle vise des entreprises avec un bon potentiel de sortie et les aide à arriver à cet objectif grâce à son expertise et son expérience. Truffle investit au capital des entreprises, et siège à leur Conseil d'Administration dans la plupart des cas.

Cependant, même si Truffle Capital prend toutes les précautions nécessaires pour bâtir un portefeuille optimal, il s'agit d'investissements à risque et peuvent résulter en une perte totale du capital.

DEPUIS 2001, TRUFFLE CAPITAL EST DEvenu UN ACTEUR MAJEUR ET RECONNU DANS LE FINANCEMENT DE PME INNOVANTES.

- Truffle Capital a été l'investisseur le plus actif dans le capital risque en France en termes de montant investi, au premier semestre 2012.
(source : Indicateur Chausson Finance).
- En 2010 et 2011, Truffle Capital était la deuxième plus grande société de gestion indépendante gérant des FCPI, en parts de marché.
(source : AFG).

TRUFFLE CAPITAL EN QUELQUES CHIFFRES

550 M€ sous gestion
15 collaborateurs
12 000 souscripteurs
80 entreprises financées
21 sorties totales et partielles
10 introductions en bourse réalisées

POUR EN SAVOIR PLUS
ET SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ



www.fcpi.fr



facebook.com/trufflecapital



[@trufflecapital](https://twitter.com/trufflecapital)

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR0011427822
Société de gestion	Truffle Capital
Dépositaire	Société Générale
Valeur d'origine des parts A	100 €
Souscription minimale	10 parts, soit 1 000 €, puis en nombre entier de parts (hors droits d'entrée)
Durée de blocage	7 ans prorogeable 3 fois un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2023 au maximum, sauf cas de déblocage anticipés prévus au règlement.
Valorisation	Trimestrielle
Distributions	Pas de distributions pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A. A partir de cette date, la société de gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FCPI Truffle Fortune 5.

FRAIS ET COMMISSIONS

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,51 %	0,50 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,57 %	1,30 %
Frais de constitution	0,05 %	0 %
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,11 %	0 %
Frais de gestion indirects (frais d'OPCVM de trésorerie)	0,02 %	0 %
Total	4,25%	1,80%

Nous attirons votre attention sur le fait que les frais peuvent avoir un impact sur la performance du fonds.

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Cette durée de sept (7) années est prorogeable sur décision de la Société de Gestion jusqu'à trois (3) fois une (1) année pour atteindre un maximum de dix (10) années liquidation comprise. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.